

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 NOVEMBRE 2022**

Etaient présents à cette réunion, tous les administrateurs à l'exception de :

- Pascal BAZET donnant pouvoir à Patrice NONDIER.
- Bruno BACUS donnant pouvoir à Patrice NONDIER.
- Daniel ROESER donnant pouvoir à Patrick MASSENET.
- Nathan FLURY donnant pouvoir à Patrick MASSENET.

Jean-Paul LARGENTIER, administrateur suppléant, excusé.

Etait également présent, Monsieur OLLIVIER, Commissaire aux comptes.

Monsieur Dominique SICLARI est également présent en début de séance afin d'expliquer son projet de valorisation de la venaison que porte sa société TEMANA.

Avant de démarrer la réunion, le Président MASSENET donne la parole à Dominique SICLARI, Société TEMANA. Après une rapide présentation de son parcours, Monsieur SICLARI développe la problématique de la gestion de la venaison. Pour y répondre, Dominique SICLARI a développé une gamme, de saucissons et de terrines, destinée à la grande distribution. Il demande ainsi le soutien de la FDC pour la mise à disposition du centre de collecte d'ATTON, afin de faire ramasser le gibier provenant des adhérents territoriaux de Meurthe-et-Moselle. Le cahier des charges est à la libre disposition de tous nos adhérents sur demande.

Avant de conclure sur ce sujet, le Président MASSENET rappelle que la Fédération n'est pas partie prenante du projet de Monsieur SICLARI. Elle ne le financera en rien. La chambre froide d'ATTON servira uniquement de dépôt pour centraliser la collecte organisée par TEMANA.

### **Approbation du dernier compte rendu de Conseil d'Administration**

Le Président recueille la validation du projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 6 Septembre 2022 dernier.

### **Bilan comptable et comptes de résultats**

Le bilan comptable ainsi que les comptes de résultats sont distribués à tous les participants.

Monsieur le Commissaire aux comptes, Monsieur OLLIVIER, reprend les comptes et expose le résultat qui est de -13 203€ contre 578 654 € l'année dernière. Cette différence est expliquée en grande partie par le paiement des taxes territoriales en N+1. Par éclatement, le Président MASSENET stipule que le service général est excédentaire d'environ +157 000€ et que le service dégât est déficitaire d'environ -170 000€.

Le commissaire aux comptes, Monsieur OLLIVIER, affirme la certification des comptes et du bilan en l'état. Le bilan et les comptes de résultats sont adoptés à l'unanimité.

Le Président MASSENET, souhaite remercier la société YZICO et Monsieur OLLIVIER pour leur efficacité, les documents de travail ayant été réceptionnés tardivement.

## **Point sur les dégâts en cours**

Les chiffres de la campagne de dégâts, qui touche à sa fin, sont plus qu'honorables avec 328 hectares détruits par les sangliers sur l'ensemble du département. Le chiffre des 500 hectares détruits, négocié avec les agriculteurs est amplement respecté.

On constate qu'il n'y a pas de reprise importante des dégâts pour le moment. Les dégâts semblent ainsi contenus.

Le Conseil d'Administration garde toujours en tête le cap des 500 hectares pour la saison à venir.

Un point sur les dégâts sera fait début décembre, de nouvelles attributions pourront alors être réalisées sur les secteurs à problème.

## **Négociations nationales pour l'indemnisation et réforme de la Loi Chasse**

Plusieurs négociations sont en cours au niveau national :

Réforme de la Loi Chasse : L'indemnisation des dégâts est au cœur des débats. L'Etat se donne 3 ans pour réformer la Loi. Une enveloppe 60 Millions d'euros sur 3 ans sera accordée aux Fédérations Départementales. Celle-ci devrait favoriser les négociations mais aussi aider les Fédérations en difficulté en ce qui concerne l'indemnisation des dégâts. La commission financière de la FNC travaille sur un plan de répartition équitable entre toutes les Fédérations Départementales.

Accord avec les Agriculteurs concernant l'agrainage dissuasif : Un accord est sur le point d'être pris entre agriculteurs et chasseurs concernant l'agrainage de dissuasion. La FNSEA reconnaît l'utilité de l'agrainage de dissuasion. Il pourrait donc être maintenu et notamment durant la période automnale et hivernale. Il serait néanmoins suspendu du 15 Février au 31 mars. Cela pose quelques problèmes notamment dans notre département, concernant les semis précoces de pois.

Notre part d'engagement est le suivant : réduire de 30% la surface de dégâts en 3 ans au niveau national. L'année de référence étant 2019, le contrat est déjà rempli pour la FDC54.

## **Agrainage en FD**

Suite aux avenants aux contrats cynégétiques et sylvicoles de l'ONF, l'agrainage de dissuasion est suspendu en FD depuis le 1<sup>er</sup> Novembre dernier.

Les demandes de dérogations, émises par les chasseurs, sont refusées une à une par l'ONF, prétextant une période de sensibilité des cultures hivernales de 15 jours après le semis.

De plus, nos courriers, concernant la question de la période de sensibilité, sont restés sans réponse de la part de l'Administration et du monde agricole, il est donc temps de prendre nos responsabilités et de respecter nos engagements régionaux.

Le Président MASSENET, après avoir rappelé le contexte actuel, demande l'approbation du Conseil d'Administration pour suspendre la télédéclaration des dégâts de gibier à compter du lundi 7 Novembre 2022 prochain.

Le Conseil d'Administration adopte cette décision à l'unanimité.

Le Directeur veillera à cette suspension et à la diffusion d'une communication qui expliquera la démarche.

## **Communication COMCOM**

L'administrateur Jean-Pierre CALLAIS fait un point sur notre politique de communication vis-à-vis des communautés de communes du département. Après l'annulation d'un premier rendez-vous, nous demeurons dans l'attente d'une seconde date pour une première présentation « test » de notre structure à la COMCOM du Saintois.

## **Liste des ESOD**

Le Vice-Président Philippe GOETZMANN fait un retour sur la réunion préparatoire du 13 Octobre dernier qui précède la sous-commission ESOD du 22 Novembre prochain. Les espèces susceptibles d'être classées ont été reprises une à une. La FDC54 a apporté ses données et ses cartographies au débat. Le critère des dégâts et des sommes associées semblent prévaloir sur l'abondance et le risque sanitaire. La liste sera votée lors de la sous-commission ESOD du 22 Novembre prochain.

## **Sécurité**

Le Président MASSENET souhaite rappeler la politique en matière de sécurité que la FDC54 tient depuis de nombreuses années. On relève malheureusement quelques incidents dans notre département depuis l'ouverture de la chasse en battue. Le Président rappelle, devant le déferlement médiatique à charge actuel, qu'il est essentiel de demeurer irréprochable en termes de sécurité. Le Conseil d'Administration, à travers sa commission sécurité, saura prendre les décisions qu'il faut, en cas d'incident(s) ou d'accident(s) quant aux fautifs mis en cause.

## **Questions diverses**

### Décision pour ester en Justice

Patrick MASSENET requiert l'approbation du CA pour ester en justice dans l'affaire nous opposant à l'ONF, concernant la modulation des taxes territoriales.

Le CA donne délégation à l'unanimité au Président MASSENET pour ester en justice dans cette affaire.

### Loyer locataire BHL

A la sortie de deux années COVID et devant la flambée des matières premières alimentaires, le CA décide de ne pas augmenter le loyer de notre locataire BHL. En effet, une révision annuelle est normalement prévue au bail. Le montant du loyer sera donc maintenu jusqu'au 30 Septembre 2023. L'augmentation prévue sera donc effective à partir d'Octobre 2023. Adopté l'unanimité.

### RC individuel

Comme chaque année, au moment des validations, nous proposerons une solution d'Assurances en Responsabilité Civile à nos chasseurs, lors de l'envoi des bons de commande. Nous avons ainsi reçu ou rencontré trois courtiers en assurance dont l'actuel. Le Trésorier Patrice NONDIER et le Directeur étudient les différents documents pour proposer la solution la plus adaptée à nos adhérents.

### Informations sur les placements financiers

Les placements actuels de la FDC54 restent peu intéressants. Suite à un entretien avec notre conseiller bancaire, il a été décidé un placement en compte à terme sur 1 an à 2.3%, avec possibilité de rupture après 6 mois avec 25% d'abattement sur les intérêts.

### Cession de matériel aux massifs cynégétiques

L'achat de matériel de prévention est parfois directement attribué aux massifs et financé directement par leur taxe territoriale respective. Afin d'optimiser le suivi de ces achats, Patrice NONDIER a souhaité mettre en place, une feuille de suivi détaillée, mentionnant le matériel acheté, son prix, le massif auquel affecter le matériel, ainsi que la signature de l'Administrateur validant et celle du technicien.

Un exemplaire papier est distribué à l'ensemble des présents. Une version PDF sera transmise à l'ensemble des administrateurs par le Directeur.

### Subvention GIC Petit Gibier

Suite à une remarque de l'administrateur Frédéric MOREL, les subventions de 50% seront attribuées automatiquement aux GIC Petit Gibier du département.

Ne cotisant pas à la FDC en tant que GIC Petit Gibier, une preuve d'existence et d'activité pourra être demandée. (ex : PV d'AG...).

### Points sur les rencontres Saint-Hubert

Une journée petit gibier au chien d'arrêt est spaniels, organisée par la FDC54, s'est déroulée le samedi 15 Octobre dernier.

Malgré la pluie, la journée fut un succès. L'Administrateur suppléant Bruno GATINOIS souhaite remercier le personnel de la FDC54 et l'ACCA de LANEUVELOTTTE pour l'accueil sur son territoire.

Les rencontres Saint-Hubert devraient reprendre une activité prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine vers 19h30 et un repas convivial est partagé.

Le Président

P. Massenet

Le Secrétaire

M. Lorrain